

LA PENSÉE GAULLISTE EST UNE PENSÉE DE L'ACTION : GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR POUR AGIR

PAR BERNARD REYGROBELLET, PRÉSIDENT DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE



La pandémie de la Covid 19 ne doit pas nous faire oublier, les défis que l'évolution de notre société et du libéralisme nous oblige à relever, si nous voulons retrouver le chemin d'une vie apaisée. Parmi ces défis, figurent la nécessité de corriger les excès d'une économie mondialisée, financiarisée, et la lutte contre l'insécurité. Ces deux grands thèmes constituent l'architecture du projet de reconstruction de la France. J'y vois un retour à de Gaulle, car les excès du capitalisme financier et l'insécurité détruisent la France et notre civilisation.

LA PARTICIPATION

Lors d'une conférence de presse donnée au Palais de l'Élysée le 28 octobre 1966, le Général de Gaulle avait déclaré : « *La politique de la France ne se fait pas à la corbeille* » car, effectivement les budgets étaient votés et exécutés sans déficit, la France ne dépendait alors pas des prêteurs. Nous comprenons mieux, aujourd'hui, le sens de cette petite phrase qui me permet de dire que de Gaulle était aussi un grand réformateur dans le domaine social, en avance sur son temps, lorsqu'il propose de réguler le vieux capitalisme à travers la participation, alliance du capital et du travail.

Dès l'instant que la politique de la France s'est décidée, ces dernières années, à la « corbeille », nous avons assisté à trois choses : la perte de l'indépendance, la désindustrialisation de notre pays et une fracture encore plus grande entre le travail, c'est-à-dire les salariés, et le capital, c'est-à-dire les actionnaires.

Pour de Gaulle, le profit n'a jamais été un gros mot. Profondément libéral, il croyait aux valeurs du libéralisme vertueux de l'origine. Mais, selon Lucette Le Van Lemesle, il voulait, malgré les réticences des partenaires sociaux, - le patronat conservateur et les syndicats politisés -, construire une troisième voie entre le capitalisme, qui « porte en lui-même les motifs d'une insatisfaction massive et perpétuelle » et le communisme, qui « comporte une tyrannie odieuse imposée à la personne et plonge la vie dans l'atmosphère lugubre du totalitarisme ». Ni exploitation capitaliste, ni glaciation communiste, mais, pour de Gaulle, la reconstruction de la France à travers une troisième voie.

Lucette Le Van Lemesle¹ écrit, dans son remarquable article : « *Deux dates rythment cette construction : l'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'intéressement, et les trois ordonnances du 17 août 1967 sur la participation* ». Parmi les mesures de reconstruction de la France, dans le contexte de la crise politique au début de la Cinquième République, l'ordonnance de janvier 1959 est passée relativement inaperçue. Pointant sa désignation habituelle, « ordonnance sur l'intéressement » est trop restrictive car elle dessine déjà l'ébauche de ce qui doit devenir la participation et occupe une place centrale dans le dispositif de reconstruction de la société. Son titre réel est « *Ordonnance tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise* ».

(...)

¹ Lucette Le Van-Lemesle 1935-2020, auteure de « Le juste ou le riche » et d'articles tels « La participation dans l'Entreprise : de la théorie à la pratique », publié par l'IRHiS (Institut de Recherches Historiques du Septentrion).

Directeur de la publication :
Bernard Reygrobellet

Directeur de la Rédaction :
Christian Gambotti

Président du Comité de rédaction :
Christian Bigaut

Comité de rédaction :
André Vacheron, Christian Bigaut,
Bernard Cahen, Roger Dachez,
Jean-Paul Escudier, Christian
Gambotti, Daniel Garrigue, Franck
Morel, Bernard Reygrobellet

Conception : StudioW

Site Internet :
www.club-nouveau-siecle.org

Siège social :
58, rue Ramey 75018-Paris
Courriel :
club.nouveau.siecle@gmail.com

SOMMAIRE

- 1 LA PENSÉE GAULLISTE EST UNE PENSÉE DE L'ACTION : GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR POUR AGIR - ÉDITO DE BERNARD REYGROBELLET
- 3 LE DÉFI DE PUISSANCE DE L'ÉTAT COVID : ÉTAT STRATÈGE CONTRE ÉTAT « PIPEAU » ? - TRIBUNE LIBRE DE FRÉDÉRIC BIZARD
- 4 LE DÉFI DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DOIT ÊTRE GARANTI PAR L'ÉTAT PAR ME BERNARD CAHEN
- 5 LE DÉFI DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE : UN VIVRE ENSEMBLE NECESSAIRE POUR LA FRANCE PAR LE D^R ERIC CAMPION
- 6 LE DÉFI D'UNE IDÉOLOGIE TOTALITAIRE DANGEREUSE POUR LES LIBERTÉS PAR CHRISTIAN GAMBOTTI
- 7 LE DÉFI DES QUESTIONS D'ORDRE ÉTHIQUE - BRÈVE DU PROFESSEUR ANDRÉ VACHERON
- 7 LE DÉFI DE LA REINDUSTRIALISATION PAR JEAN-LUC HAU
- 9 LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE PEUT-IL SE PASSER D'EDF ? PAR MICHEL KHALANSKI
- 10 LE DÉFI DU MAINTIEN DU CHOIX DU PROCESSUS D'ÉLECTION DU PARLEMENT FRANÇAIS PAR M^e FRANCK MOREL
- 11 DÉFI DE REMETTRE EN FONCTION L'ASCENSEUR SOCIAL PAR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ PAR JEAN-CLAUDE NEBOUT
- 12 RETROSPECTIVE AVEC L'HOMMAGE À NOTRE COMPAGNON GUY FRANCO PAR M^e JEAN-PAUL ESCUDIER

LA PENSÉE GAULLISTE EST UNE PENSÉE DE L'ACTION : GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR POUR AGIR (SUITE)

PAR BERNARD REYGROBELLET, PRÉSIDENT DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE

Avec le club Nouveau Siècle, nous regrettons que le projet de la participation n'ait pas toujours complètement abouti. Si, au début, le passage de la théorie à la pratique n'a pas été aussi simple, à cause des réticences des partenaires sociaux, aujourd'hui, les mentalités ont évolué et la régulation du capitalisme financier s'impose plus largement.

En 1966, dans une lettre adressée à Marcel Loichot², le Général de Gaulle écrivait : « depuis toujours, je cherche, à tâtons, la façon pratique de déterminer le changement, non point du niveau de vie, mais de la condition de l'ouvrier. » L'heure n'est plus aux tâtonnements, comme nous l'a montré, à ses débuts, la crise sociale des gilets jaunes, avant que le mouvement ne soit dévoyé par ceux qui veulent détruire la France et ses institutions.

La participation reste le moyen de changer la condition des salariés, le Général de Gaulle parlait de « condition ouvrière », mais il tenait à préciser : « Une réforme pareille doit s'accomplir sans ébranler les autres piliers qui sont d'une part, l'investissement des capitaux [...], d'autre part l'initiative et l'autorité de ceux qui ont à la diriger. »

Pour nous, gaullistes, dans le droit fil de la pensée du Général de Gaulle, la participation ne signifie pas un renoncement, à la conflictualité dans le dialogue social. Nous préférons parler de « coopération conflictuelle », moteur du progrès économique et social. Nous ne croyons pas à « l'innocence » du marché. Nous souhaitons que notre famille politique fasse de la participation l'un des piliers essentiels d'un projet alternatif de gouvernement.

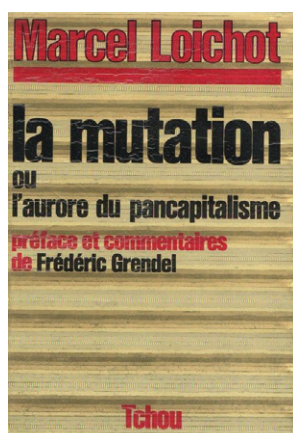
LA SÉCURITÉ

« En France, on laisse au repos ceux qui mettent le feu, on persécutent ceux qui sonnent le tocsin » - Nicolas Chamfort

Avec le Club Nouveau Siècle, nous avons toujours considéré que la sécurité était la première des libertés. Les trois grandes causes de l'insécurité sont la délinquance, les violences urbaines et le terrorisme.

Je me réfère au livre de Christian Estrosi, « Insécurité : sauver la République », publié voici 20 ans, en 2001. Le titre prophétique de son livre résume bien l'enjeu de la lutte contre l'insécurité : il s'agit bien de sauver la République et ses valeurs. Depuis les années 1980, l'angélisme de gauche interdisait de parler d'insécurité. Il invoquait l'excuse sociale pour justifier les phénomènes de délinquance et l'excuse politique pour, teinter d'humanisme, accueillir sur son sol les terroristes politiques tant des Brigades rouges que de la bande à Bader ou même de l'ETA, présentés comme des combattants de la liberté en lutte contre l'oppression capitaliste..

Le terrorisme politique des années 1980 - la France, gouvernée par la gauche, a été la terre d'asile des terroristes de toute l'Europe. Ce n'est qu'en 2019 que Cesare Battisti, longtemps réfugié en France, a été extradé de Bolivie vers l'Italie où il a reconnu 4 meurtres. Sept Italiens condamnés par la justice de leur pays pour des actes de terrorisme d'extrême gauche durant les « années de plomb » ont été interpellés le mercredi 28 avril 2021 en France, où ils étaient réfugiés depuis des décennies. L'Italie, Etat de droit, réclame à bon droit leur extradition.



Le terrorisme islamiste - Avec l'islamisme politique, La France est désormais confrontée à une autre forme de terrorisme politique. Notre pays est, selon une étude internationale publiée en juin 2017³, le pays le plus touché par les attentats islamistes commis en Europe, depuis la proclamation du califat de l'Etat islamique le 29 juin 2014. Depuis 2012, le terrorisme islamiste a causé, dans notre pays, 271 morts, la dernière attaque est l'attaque au couteau dans un commissariat de Rambouillet le 23 avril 2021. Le terrorisme islamiste représente une menace constante. Depuis 2017, près de 40 attentats ont été déjoués⁴.

Les violences urbaines

L'actualité récente nous a montré que les violences urbaines se multiplient et qu'elles incluent désormais les attaques délibérées contre la police. Depuis les incidents des Minguettes, en 1981, le taux de violence urbaine a considérablement augmenté. Toutes les villes sont touchées par des violences urbaines de plus en plus fréquentes. Nous sommes sortis de la logique des incivilités et des « sauvages », que dénonçait lucidement Jean-Pierre Chevènement. Le développement d'une économie parallèle fondée sur des trafics en tout genre se traduit par une organisation de bandes qui s'affrontent ou se retournent contre la police, les pompiers, etc. La « culture de l'excuse », qui nourrit une « culture de victimisation », a longtemps prévalu en France, interdisant à l'Etat d'exercer une violence légitime contre les auteurs des violences urbaines. Cette violence légitime de l'Etat pour préserver la sécurité de nos concitoyens est attaquée de tous les

côtés. Sans nier l'importance de la prévention, l'autorité de l'Etat doit s'affirmer contre les fauteurs de troubles. Mais, pour cela, l'Etat doit s'appuyer sur une justice forte, réactive et proportionnée aux crimes et délits commis, ce qui n'est manifestement pas le cas aujourd'hui.

La délinquance

Sous ses différentes formes de plus en plus violentes, la délinquance empoisonne la vie de nos concitoyens. Les premières victimes des actes de délinquance sont les habitants des quartiers populaires, empêchés de vivre. Cette délinquance, que l'on observait dans les villes, gagne aujourd'hui les campagnes. On constate : 1) que les délinquants sont de plus en plus jeunes, 2) qu'il y a de plus en plus de violence en France⁵.

Le vote en faveur du Rassemblement national s'explique pour une large part pour des raisons liées à la montée de l'insécurité. La gauche parlait de « sentiment d'insécurité », niant la réalité de l'insécurité. La droite républicaine donne le sentiment de courir après le Rassemblement national. Il est temps de proposer une politique de sécurité en lien avec les valeurs que nous défendons. ■

² La lettre du 23 avril 1966 du Général de Gaulle à Marcel Loichot se trouve en exergue page de son ouvrage « La mutation ou l'aurore du pancapitalisme » avec un mot d'Edgar Faure [Tchou 1970 - 600 pages].

³ Lorenzo Vidino, Francesco Marone et Eva Entenmann, *Fear Thy Neighbor : Radicalization and Jihadist Attacks in the West*, ICCT, ISPI, The George Washington University, 2017, 108 p

⁴ « Depuis 2017, 35 attentats ont été déjoués sur le territoire national, dont deux grâce à des traces numériques », a précisé le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin 28/04/2021 sur France-Inter.

⁵ Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la délinquance des mineurs

LE DÉFI DE PUISSANCE DE L'ÉTAT

COVID : ÉTAT STRATÈGE CONTRE ÉTAT « PIPEAU » ?

PAR FRÉDÉRIC BIZARD, PROFESSEUR D'ECONOMIE, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT SANTÉ



Lors de la visite très médiatisée du 9 avril dernier d'une usine de flaconnage des vaccins Pfizer-BioInTech à St Rémy-sur-Avre, le Président Macron déclarait avec éloquence que « La France allait produire 250 millions de vaccins en 2021 ». La réalité est que la France est sous-traitant en bout de chaîne pour le vaccin germano-américain. L'Etat français fait l'autruche.

Les Nations qui dominent pendant cette crise sanitaire historique sont celles qui disposent d'un Etat stratège et du vaccin Covid, deux atouts que la France n'a pas à ce jour. Il n'est pas trop tard pour changer la donne mais la première condition est de sortir du déni de réalité.

Un Etat pipeau pour masquer notre dépendance et déclin

Contrairement au joueur de flûte du Hamelin qui élimina les rats de la ville en jouant de la flûte selon un conte des frères Grimm, le pipeau de la communication politique ne change rien à une réalité dégradante pour la France. La France est le seul pays permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies à n'avoir rien trouvé, rien développé et rien produit dans la course aux vaccins anti-Covid à ce jour.

Au cours de cette visite en Normandie, le Président a aussi vanté l'avancement du développement clinique des candidats vaccins de notre champion national, Sanofi. La réalité est que son candidat à protéines recombinantes développé en interne a peu de chance de sortir tant la technologie semble inadaptée au virus Covid. Quant à son candidat à ARNm développé en externe aux USA par la biotech américaine Translate bio, ce vaccin de première génération risque d'être bien peu compétitif s'il arrive comme prévu fin 2021 où on en sera à vacciner avec des vaccins de deuxième génération (actifs contre les variants). Sanofi comme l'Etat français fait l'autruche, le mal est contagieux.

La France se retrouve totalement dépendante de l'étranger sur le plan des produits

stratégiques sanitaires, dont les vaccins. Ce n'est pas nouveau. De la première place européenne des pays producteurs de médicaments dans les années 2000, la France est aujourd'hui cinquième mais notre position est trompeuse. La France produit essentiellement des médicaments de plus de 20 ans, très peu d'innovations thérapeutiques (3% des anticorps monoclonaux par exemple). Même pour les vieux médicaments, nous dépendons largement de l'Asie, qui fabrique 70% des principes actifs. Aucune entreprise française n'est présente dans le Top 50 des entreprises innovantes réalisé par le BCG en avril 2021 !

En parallèle du déclassement français dans l'innovation médicale et du recul de notre industrie en général depuis 30 ans, on observe une forte paupérisation relative des Français. Ceci confirme la théorie économique qui fait de l'innovation un déterminant essentiel du taux de croissance potentiel des économies. Ainsi, le Produit intérieur brut par habitant en France était inférieur de 12% à celui des Etats-Unis en 1982, de 23% en 2019 et le sera de 27% en 2025 selon le FMI.

Demain, les pays forts seront ceux qui domineront l'innovation technologique. Le train est déjà passé pour les technologies de la communication, ne ratons pas celui de l'innovation médicale qui est à notre portée !

Pour un Etat stratège qui redonne son rang à la France

Cette crise marque le grand retour de l'Etat stratège. La Russie et la Chine exportent à tout va leurs vaccins pour se donner une image de sauveurs du monde et montrer que leur régime politique non démocratique est au moins aussi bienfaiteur pour l'humanité que les systèmes démocratiques. Les Etats-Unis ont mis en application un plan d'investissements de 2300 milliards \$ (plus de 10% de leur PIB) sur 10 ans, marquant un retour d'une politique keynésienne qui renforce le rôle de l'Etat dans l'économie.

Le retour des Etats pose un problème à l'Union européenne. Sans Etat, l'Europe est un nain politique qui cherche encore son existence diplomatique, comme l'a révélé le « sofagate » à Ankara. Ce n'est pas une excuse pour la France, qui peut agir en reformant pour renforcer sa recherche, son industrie et son modèle social pour redevenir compétitif et retrouver une place dans les grands Etats de ce monde. Elle pourra alors renforcer l'Union européenne.

Nous avons déjà relevé ce défi dans les années 60. Face à la déferlante de nouvelles technologies aéronautiques à la fin des années 60, l'Etat stratège de l'époque a eu

la judicieuse idée de créer un consortium industriel pour en tirer profit dans l'intérêt national et international. Les Allemands puis les Espagnols suivront la France. Ce consortium, devenu Airbus, est devenu leader mondial dans l'aéronautique.

L'ARN messenger est une révolution technologique qui va transformer la recherche médicale dans les 20 ans à venir. Par exemple, Moderna, la société américaine la plus avancée dans cette technologie dispose de 14 vaccins en développement pour la grippe, le VIH, le cytomégalovirus et bien d'autres pathologies. Sanofi et son vaccin à virus inactivé contre la grippe seront vite dépassés. Après l'humiliation pourrait venir la descente aux enfers.

L'Institut Santé, centre de recherche indépendant en santé qui publiera un plan de refondation général de notre système de santé à la rentrée 2021 (www.institut-sante.org), a proposé fin 2020 au chef de l'Etat de bâtir un Airbus de l'ARN messenger en France. Celui-ci démarrerait par un grand pôle de bio production de l'ARN messenger pour ensuite s'enrichir de pôles de recherche et de développement basés sur cette technologie. C'est un investissement de 150M€ pour une mise en place sur 6 mois, en convertissant un site pharmaceutique existant. Sachant que 85% de nos usines sont dédiés à la production de vieux médicaments à base chimique, les opportunités ne manquent pas. C'est la chance pour la France de ne pas être déclassée dans cette crise.

Rappelons que l'ARNm a été découvert dans les années 60 par Jacques Monod et François Jacob, qui ont reçu en 1965 le Prix Nobel de médecine. Cette réussite s'inscrivait dans la politique de développement scientifique et technologique promue par le Général de Gaulle dès son retour au pouvoir en 1958 ; le fruit de l'Etat stratège ! La France dispose encore de chercheurs de grands talents dans le secteur de la génomique, plus pour très longtemps si nous ne montons pas dans le train de l'ARNm.

Si l'Elysée se montre officieusement intéressé par le projet, seul un soutien politique officiel et son intégration dans un projet global de reconquête technologique (comme en 1958) donneront l'élan nécessaire pour son décollage. Sinon, Il nous restera l'Etat pipeau pour justifier l'absence de la France pour vaincre cette guerre sanitaire.

« Rien ne peut résister à la grande éloquence » disait Charles Perrault, pionnier des contes des frères Grimm. Il fait peu de doute que les Etats pipeaux ne vont pas peser lourds face aux Etats stratèges. Alors arrêtons de jouer du « pipeau » ! ■

LE DÉFI DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DOIT ÊTRE GARANTI PAR L'ÉTAT

PAR BERNARD CAHEN, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉSIDENTIE DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS, ANCIEN MEMBRE DE LA DÉLÉGATION EXÉCUTIVE DE L'UDT, ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ DE L'UNR-UDT

LES GAFA ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'année a commencé, par une information qui n'a pas fait la une de la presse, mais dont l'importance paraît essentielle pour l'avenir des libertés publiques.

Au moment où j'écris cet article, la loi sur la séparation n'est pas encore soumise à l'Assemblée Nationale ; je n'y fais donc pas référence. J'ajoute que le harcèlement par les Cybersites et autres néo-médias dépend vraisemblablement de ce texte. C'est pourquoi je ne m'y attarde pas.

Twitter, Facebook, YouTube ont chacun censuré Donald Trump ; quoi que l'on puisse penser des déclarations de l'ex-Président américain, peut-on accepter ce nouveau mode de censure ?

C'est ainsi que *Twitter* a pu publier un communiqué exigeant du Président américain qu'il retire trois tweets qu'il avait postés le même jour au sujet des événements du Capitole, annonçant que la plateforme bloquait son compte *Twitter* pendant douze heures, à l'issue desquelles serait maintenu le blocage si Donald Trump ne retirait pas ses tweets.

Concomitamment, *Facebook* a suspendu son compte sur la plateforme ainsi que sur l'application d'*Instagram* et *YouTube* a supprimé une vidéo postée par le Président dans laquelle celui-ci appelait ses supporters au calme ...

Sauf erreur, c'est la première fois que *Twitter* a censuré un Président américain pour un motif qui ne soit pas une violation du droit d'auteur.

Quelle est la motivation des censeurs, étant acquis qu'il ne s'agit plus d'un Etat qui censure mais bien de firmes privées ayant un rayonnement mondial ?

Twitter se fonde sur un appel à la violence qui contredirait les règles de la plateforme en matière de « menaces violentes », c'est-à-dire que c'est *Twitter* qui se fait juge des propos de Donald Trump en considérant qu'il s'agissait d'appels à la violence alors que l'interprétation qui a été donnée par d'autres consistait à considérer que s'il y avait un appel à se rendre au Capitole, il n'y avait aucun appel à la violence.

Était-ce à *Twitter* de se faire juge du rapport entre les propos de Donald Trump et la marche sur le Capitole ?

Il est évident que le problème est important. Peut-on accepter que les GAFA aient le pouvoir de censurer, d'éditer ou de modifier les communications entre les individus compte tenu de leur audience publique ?

Il convient de rappeler que durant les mois précédents, Donald Trump, et il faut lui reconnaître cette qualité, avait engagé un véritable combat contre les GAFA.

Facebook a été poursuivi en demandant à la Cour d'envisager une séparation avec ses filiales *Instagram* et *WhatsApp*. Une plainte a été déposée contre Google pour abus de position dominante dans la recherche et la publicité en ligne.

Donald Trump avait accusé Google, Facebook et Twitter de censurer ses soutiens et de limiter la liberté d'expression, étant rappelé qu'existe aux Etats-Unis une loi de 1996 qui donnait aux plateformes en ligne la liberté de décider de censurer ou non les publications.

Donald Trump n'avait pas hésité à déclarer qu'il fallait défendre la liberté d'expression face à un pouvoir sans contrôle susceptible d'atteindre les communications entre les hommes et les audiences publiques.

Il convient de défendre la liberté d'expression et l'on doit s'interroger sur les risques que font peser sur celle-ci ces multinationales



qui n'hésitent pas à faire appel à la censure et font courir un risque certain aux libertés publiques.

Il convient évidemment de faire abstraction du fait que c'est le personnage de Donald Trump qui est en jeu, mais de considérer le risque important sur la liberté d'expression. Certes, il convient de lutter contre les attaques racistes, le complotisme, les fake news et autres atteintes aux libertés fondamentales, mais ce combat doit-il passer par une atteinte grave à la liberté d'expression ?

Comme l'a écrit Etienne Gernelle dans *Le Point*, la question fondamentale qui se pose est de savoir de quel droit une entreprise privée peut-elle décider « d'une information, vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, inoffensive ou dangereuse » ?

Peut-on admettre de voir un Chef d'Etat, élu démocratiquement, censuré par de telles entreprises, et ce alors même que dans nos Républiques, il existe des lois permettant de saisir la justice pour voir condamner les diverses atteintes aux libertés d'expression ?

Comme l'a rappelé le même Etienne Gernelle, Mark Zuckerberg défendait récemment une approche assez raisonnable qui consistait à dire que les plateformes ne peuvent s'ériger en « arbitre de la vérité sur tout ce que les gens disent en ligne ». Cette position est parfaitement défendable et semble avoir été revue depuis lors et que Facebook ait été contraint de réviser cette position.

Peut-on suivre Bruno Le Maire lorsqu'il affirme que « la régulation des géants du numérique ne peut pas se faire par l'oligarchie numérique elle-même » ?

Le problème s'est toujours posé de savoir quelle limite devait être apportée à la liberté d'expression, mais cette question relève des tribunaux, des jurisprudences des Cours Suprêmes de chaque Etat démocratique.

Il me paraît évident qu'il n'appartient pas à ces plateformes, quelle que soit leur importance ou leur richesse, de pratiquer une politique assimilable à la censure. Leur demander d'être modérées, c'est déjà admettre une remise en cause de la liberté d'expression. La Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu de très nombreuses et importantes décisions touchant à la diffamation et limitant de beaucoup les poursuites sur ce délit telles qu'elles étaient pratiquées en France, et ce au nom de la liberté d'expression.

C'est cette même jurisprudence qui doit être appliquée aux plateformes. Il ne peut être question de laisser les GAFA avoir le droit de décider ce qui doit être dit ou pas dit, ce qui doit rentrer dans l'information ou non. De même qu'il est évident que ces plateformes ne peuvent pas avoir le droit d'influer l'opinion publique quant aux positions économiques, politiques ou sociales.

Evidemment, la tentation sera grande pour les auteurs polémistes lorsqu'ils verront un article refusé par la grande presse, en raison peut-être d'excès, de le faire publier par une plateforme profitant de la liberté totale d'expression de celle-ci.

Dans certains pays, les dessins qui avaient été refusés par les journaux ont ainsi été publiés sur les plateformes.

La loi AVIA¹ a été censurée par le Conseil constitutionnel alors qu'elle prévoyait que les plateformes fassent elles-mêmes le tri et leur donnait 24 heures pour retirer les contenus illicites. Ce texte devait être repris dans la loi sur le séparatisme et, à ma connaissance, ne l'a pas été. Il est évident qu'il est difficile de contrôler les plateformes comme si c'étaient des services publics, mais comment peut-on garantir le pluralisme de l'expression pu-

¹ Loi du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet, dite « loi Avia »

blique lorsqu'une partie des relais est entre les mains de multinationales privées ? Thierry Breton a récemment déclaré que : « *La date du 8 janvier 2021 restera comme la reconnaissance par les plateformes de leur responsabilité éditoriale et des contenus qu'elle véhicule* ». (Jour de la suppression du compte Twitter de Donald Trump)

La Commission Européenne a présenté en décembre dernier un règlement sur les services numériques qui doivent fixer les obligations des grands réseaux, mais quelles seront celles-ci et quand sortira le texte ? La question fondamentale qui se pose est de savoir si la liberté d'expression doit être totale ou si l'on peut admettre des restrictions, étant acquis que si on accepte les limites que certains, en toute bonne foi, voudraient y mettre, on se trouve

sur le chemin de la fin des libertés. Le choix est donc très difficile. Le Président Emmanuel Macron a récemment déclaré : « *On doit créer un ordre public de l'Internet qui permet la libre expression des idées, mais aussi une meilleure régulation des contenus* ». Espérons qu'il arrive à faire jaillir un texte qui permettrait de maintenir le respect de la liberté d'expression tout en permettant un contrôle qui ne soit pas laissé à ces multinationales et qui garantisse, peut-être par la qualité des censeurs, le respect de l'essentiel de la liberté d'expression.

Soyons conscients que les risques que font peser ces multinationales sur la liberté d'expression mettent en cause l'état de nos libertés publiques. ■

LE DEFILÉ DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE : UN VIVRE ENSEMBLE NECESSAIRE POUR LA FRANCE

PAR LE DR ERIC CAMPION, PRÉSIDENT DE L'UNION PANEUROPÉENNE DE FRANCE



Le thème de la « souveraineté européenne » est devenu un sujet médiatiquement et politiquement correct. Ne la laissons pas aux mains de ceux qui ne la défendent pas !

Le Général de Gaulle avait vu dans le projet européen la seule façon de réhabiliter le partenaire allemand pour renforcer sa puissance, nécessaire à la France. La construction européenne se confondait alors avec l'intérêt français. Et c'est toujours le cas.

Qui doit être le souverain sur un certain nombre de questions liées au contexte mondial actuel, l'Europe ou les Etats ? Voilà la question posée par Paneurope. Cette question, présente aux origines, ne cesse de tourmenter les Européens. En effet, cette question n'est pas simple, et entraîne de nombreuses réflexions. La première concerne l'organisation de l'Etat. Quelle doit-elle l'organisation des Etats-membres de l'Union Européenne ? Car dans cet espace européen se sont créées, au fil de l'histoire, de multiples formes d'Etat : tandis que certains sont unitaires et centralisés, comme la France, d'autres ont adopté la forme de l'Etat régional, comme l'Italie ou l'Espagne postfranquiste, d'autres enfin ont opté pour le fédéralisme, comme l'Allemagne, l'Autriche, et la Belgique.

Cette diversité des formes de l'Etat est-elle un frein au développement de l'Union Européenne ? Si la question ne peut être tranchée en quelques lignes, il est clair que cette multiplicité des visages de l'Etat ne rend pas la gouvernance facile. La seconde réflexion concerne la souveraineté. La pandémie, le remboursement de la dette, le changement climatique, la situation géopolitique avec la confrontation sino-américaine et la révolution numérique ne font qu'exacerber la question de la souveraineté européenne. Cette dernière se décline de mille façons et sous divers angles : la sécurité et la défense, les migrations et les frontières, la transition écologique et énergétique, la transformation numérique, la santé et la faim, le développement économique et industriel, le système juridique et judiciaire, etc. A ces déclinaisons sans fin s'ajoute la dimension démographique de l'Union européenne : gouverner 500 millions d'âmes est un défi de tous les jours. C'est en ces termes et à cette échelle qu'il faut poser la question de la souveraineté.

Il faut alors assumer que seule une Europe puissance et souveraine pourra répondre aux enjeux contemporains et à venir. Nous avons plus à perdre qu'à gagner à nous désunir, cette partie de billard mondial ou deux énormes boules, celles de la Chine et des Etats-Unis, qui évoluent au milieu de 27 petites boules européennes doit prendre fin. D'ailleurs les négociations du Brexit ont mis à l'épreuve la souveraineté européenne, qui en est sortie grandie. Rappelons ici, que la souveraineté ne se limite pas à une question de puissance. Est souverain celui qui a « la compétence de sa compétence ». Aussi, évoquer la souveraineté européenne, c'est appeler une émotion européenne, un sentiment européen dans une construction actuelle jugée trop technique. L'Union européenne est trop aux mains des experts de la Commission. Où

se cachent les symboles européens pour les citoyens ? Pour que l'Europe soit forte, il faut un projet politique, un sentiment d'appartenance partagé, une identité. Il faut se sentir européens ensemble, souverains ensemble. Il faut que nous nous reconnaissons dans l'Union et ses symboles : son drapeau représentant un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu, son hymne tiré de « l'Ode à la joie » de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, sa devise « Unie dans la diversité », sa monnaie, l'euro ou encore son « anniversaire », la journée de l'Europe le 9 mai. L'importance de ces symboles a été rappelée par Le Président de la République qui déclarait récemment : « *Je suis très heureux, là où plusieurs cherchent aujourd'hui à créer des divisions, un repli français, de réaffirmer l'attachement de la France au drapeau et à l'hymne européen* ». Le drapeau européen restera en conséquence en tout lieu public, aux côtés du drapeau français, pour signifier la double citoyenneté, conséquence d'une « double souveraineté ». Affirmer la souveraineté de l'Europe apparaît alors de première importance pour consolider et pérenniser le projet européen. Et pour cela, la voie politique de la gouvernance semble pertinente, mais suppose des évolutions. Alain Terrenoire, Président de l'Union PanEuropéenne Internationale, en faisant monter en puissance le Conseil européen et des Conseils des ministres par rapport à la Commission, réglerait la question de la répartition de l'exercice des compétences souveraines entre l'Union européenne et ses Etats-membres. On pourrait aussi pour rapprocher le Parlement européen de ses électeurs et le citoyen européen de la maison commune européenne, se rapprocher du scrutin de circonscription.

Forts de notre histoire, retrouvons le sens du monde et le goût de l'avenir pour que s'affirme la souveraineté européenne. ■

LE DÉFI D'UNE IDÉOLOGIE TOTALITAIRE DANGEREUSE POUR LES LIBERTÉS

PAR CHRISTIAN GAMBOTTI, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ



Revenir à de Gaulle permet de dénoncer les idéologies politiques qui n'ont qu'une seule obsession : détruire la France, son histoire, ses valeurs, sa culture, sa langue, ses rêves. Parmi ces idéologies, figurent l'écologie politique, les indigénistes, les « racistes », les islamo-gauchistes. Il n'est pas étonnant que les représentants de ces différentes idéologies se retrouvent dans les mêmes manifestations au côté de l'islam politique, comme lors de la manifestation du 10 novembre 2019, à Paris, contre l'« islamophobie », un concept inventé par les islamistes et repris par la gauche radicale.

L'écologie politique incarnée par EELV, une idéologie totalitaire

Vient s'ajouter aux idéologies totalitaires l'écologie politique, dont le projet est de transformer radicalement la France. Yannick Jadot **dénonce sans cesse les prétentions du « dirigisme vert » à organiser nos vies, à décider du Bien. Les dernières manifestations du « dirigisme vert » préoccupent désormais les Français. On se souvient de la déclaration de Léonore Moncond'huy, maire écolo de Poitiers, pour qui « l'aérien...ne doit plus faire partie des rêves d'enfants aujourd'hui. » On se souvient de Quentin Bernier, élu écolo de Vincennes, qui veut supprimer les subventions à un yacht-club, alors qu'il s'agit de voiliers. Sa colistière écolo a révélé le fond de la pensée des idéologues « verts » : mettre fin aux privilèges d'une « bande de copains », les membres du Yacht-Club. S'agit-il aussi de mettre fin aux rêves des enfants qui fréquentent les écoles de voile ? Le rêve de l'aérien, le rêve du grand large sont-ils des rêves de privilégiés ? On se souvient des déclarations du maire de Lyon sur le Tour de France, du maire de Bordeaux sur le Sapin de Noël, du maire de Grenoble sur la décroissance. On se souvient de la subvention que la maire de Strasbourg voulait attribuer à la construction de la mosquée de Strasbourg.**

De quelle folie Julien Bayou est-il le nom ?

L'écologie politique prétend diriger le pays. On s'aperçoit que Julien Bayou est le porte-parole d'une idéologie totalitaire qui avance sous le masque commode de l'écologie. Julien Bayou défend, comme Jean-Luc Mélenchon, un programme imbibé de marxisme qui vise à détruire la France, son économie et son organisation sociale. Bayou et Mélenchon sont les deux versants d'une même idéologie totalitaire : le « dirigisme vert » et le dirigisme rouge » en lutte contre l'économie libérale. Yannick Jadot a dénoncé et le « dirigisme rouge » communiste de Mélenchon et le « dirigisme vert » de Bayou. Ce « dirigisme vert » représente les nouveaux habits du gauchisme révolutionnaire, dont les ambiguïtés idéologiques sont constamment dénoncées.

L'étonnant visuel de campagne de Julien Bayou

EELV est encore au cœur d'une polémique avec l'étonnant visuel de campagne de Julien Bayou pour les élections régionales en Île-de-France de 2021. Un objectif pour Bayou : désigner les ennemis à travers des visuels qui rappellent la campagne d'affichage de l'UNEF à Grenoble, afin de livrer

***Pour Julien Bayou,
seuls les jeunes
et les écologistes ont
le pouvoir d'améliorer
la race humaine***

des noms en pâture, et les affichages des portraits de policiers par les délinquants des quartiers difficiles. Sa conception de l'écologie est d'interdire et de désigner l'ennemi nommé. Bayou attaquent ainsi les « boomers », une manière péjorative de désigner les plus de 55 ans.

Le visuel de Bayou me fait penser à deux choses : 1) les procès staliniens 2) AKtion T4, qui est le nom donné, après la Seconde Guerre mondiale, à la campagne d'extermination d'adultes handicapés physiques et mentaux par le régime nazi. Le projet AKtion T4 est fondé sur un terreau idéologique fertile prônant une politique eugéniste antérieure au nazisme, mais exacerbée par les nazis. Pour Bayou, seuls les jeunes et les écologistes ont le pouvoir d'améliorer la race humaine.

Avec Bayou, nous sommes à la fois chez Huxley « Le Meilleur des Mondes » et chez

Orwell « La Ferme des Animaux ». Les mondes huxélien et orwellien dénoncent les régimes totalitaires. C'est avec une certaine inquiétude que nous, les gaullistes, nous imaginons le « jour d'après », si Bayou parvient au pouvoir.

Une stratégie de diversion

Julien Bayou a signalé à la Commission nationale des comptes de campagne (CNCC-FP) ce qu'il estime être, par la présidente sortante Valérie Pécresse, l'utilisation d'argent public pour sa campagne. Accusation sans fondement.

Il s'agit d'une grossière manœuvre de diversion pour faire oublier les ambiguïtés idéologiques de Julien Bayou et les prises de position souvent grotesques des maires et des élus EELV.

Les Français ne connaissent pas Julien Bayou. Mais, ceux qui le connaissent, politiquement, commencent à dénoncer la face sombre de l'écologie politique qu'il incarne. Yannick Jadot joue le rôle de l'« idiot utile » de l'écologie politique. Ses prises de parole veulent nous faire croire, à coup d'anaphores, que l'écologie prônée par EELV est sans conséquences graves pour nos valeurs, notre économie et les finances publiques. Récemment, Jadot a servi les plats dans le « restaurant clandestin » de la vieille gauche unie. La tambouille idéologique de Jadot a été dénoncée comme indigeste par EELV, qui présentera son candidat à l'élection présidentielle de 2022. Mélenchon, pour la France Insoumise, et Roussel, pour le PCF, seront aussi candidats. Bayou, qui a revêtu les habits neufs du vieux gauchisme, se rêve en UBU Roi ou Arturo Ui. Les sondages montrent que les électeurs ont l'intention de résister à « La Résistible ascension d'Arturo Ui-Bayou ». ¹ Déjà, la gauche traditionnelle s'inquiète des prises de position de Julien Bayou, un idéologue qui abîme l'écologie en voulant détruire les rêves des enfants et pratiquer un « eugénisme ² de la pensée » en s'attaquant aux « boomers », accusés de ne pas être dans le camp du Bien. ■

¹ « La Résistible ascension d'Arturo Ui », pièce de Bertold Brecht.

² **Eugénisme** : Ensemble des recherches (biologiques, génétiques) et des pratiques (morales, sociales) qui ont pour but de déterminer les conditions les plus favorables à la procréation de sujets sains et, par là même, d'améliorer la race humaine. EELV veut manifestement créer la « race » des écolos.

LE DÉFI DES QUESTIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

PAR LE PROFESSEUR ANDRÉ VACHERON, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE FRANCE, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.



La légalisation de l'euthanasie refait surface

En pleine phase pandémique de la Covid 19 qui a déjà tué 100 000 de nos concitoyens avec une majorité de personnes âgées dont beaucoup en EHPAD, plusieurs propositions de lois sur l'aide active à mourir ont été soumises au Parlement. Je citerai celle de Olivier Falorni (député du groupe Libertés et Territoires) pour donner le droit

à une fin de vie libre et choisie. Son texte prône que toute personne, capable majeure en phase avancée ou terminale d'une infection grave et incurable lui infligeant une souffrance physique et morale qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, peut demander une assistance médicalisée permettant une mort rapide et sans douleur. Des députés de la majorité et de l'opposition ont cependant souligné les dangers d'une rupture éthique de la médecine. Au temps de l'affaire Vincent Humbert, Jean Pierre Raffarin avait déclaré : « la fin de vie n'appartient pas aux politiques ». En fait, les lois Leonetti de 2005 et Claes Leonetti de 2016 ont déjà proscrit l'obstination déraisonnable avec acharnement thérapeutique et ouvert le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès des personnes en phase terminale atteinte d'une affection grave, incurable, douloureuse, angoissante aux plans physique et moral. La sédation profonde va devenir accessible aux généralistes. La

décision médicale nécessite une procédure collégiale et l'accord de la famille. Trois pays européens (Pays-Bas en 2001, Belgique en 2002, Luxembourg en 2009) ont autorisé l'euthanasie et seront probablement rejoints par l'Espagne et le Portugal. Les sondages indiquent qu'une majorité de la population française est favorable à l'euthanasie. Mais bien des patients en phase terminale souhaitent la prolongation de leur vie, même douloureuse. La légalisation de l'euthanasie expose à des dérives comme celles observées en Belgique et en Hollande chez les personnes âgées souvent atteintes de troubles cognitifs ou dépressifs avec beaucoup d'euthanasies clandestines.

Les lois promulguées en France sont justes et ont inspiré de nombreux pays. C'est à nous de les appliquer et de les compléter. C'est à nos gouvernants de développer les soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie pour lutter contre le « mal mourir ». ■

LE DEFI DE LA REINDUSTRIALISATION

PAR JEAN-LUC HAU, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉCONOMIE DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE

Depuis le début de la crise liée à la pandémie du COVID 19, la France découvre sa dépendance vis-à-vis de l'étranger tant pour les masques, que pour les tests et aujourd'hui pour l'obtention des vaccins. Cette dépendance n'est malheureusement pas limitée à ces seuls produits. La mondialisation débridée lancée depuis 30 ans a détruit nos filières industrielles, réduisant notre tissu économique et nos savoir-faire. De nombreux économistes estiment que la réindustrialisation de l'hexagone ne pourra se faire qu'aux prix d'un immense travail dont les tendances positives seront visibles sur une génération.

Comment coordonner une réindustrialisation d'une France, confrontée à la mondialisation forcée mise en œuvre par une Europe mondialiste, libre échangiste, qui prend ses distances avec les besoins de ses Etats membres ?

Pour moi, **notre France garde des atouts immenses** et nous pouvons encore rebondir rapidement à condition que le prochain Président de la République Française en prenne la mesure et instaure cette exigence de renouveau de notre pays en priorité nationale.

Cette priorité nationale ne pourra s'exercer qu'à condition que notre Pays retrouve son indépendance d'action, sa souveraineté tant économique, politique et géopolitique. Je ne prône nullement l'isolationnisme, mais la coopération d'égal à égal, de visage à visage, entre états indépendants et sou-



verains, faisant parti d'une communauté d'Etats ayant pour soucis, le progrès, la justice et la paix.

L'actuel ministre de l'économie, Bruno Le Maire le confesse : « Nous avons laissé partir nos usines, nos compétences, des filières entières, nous avons affaibli des filières industrielles depuis 20 à 30 ans. »

Ce constat n'est pas nouveau et plusieurs signaux depuis des années auraient dû alerter nos décideurs économiques.

La désindustrialisation de la France est un processus ancien et qui a longtemps été considéré comme dans « l'ordre des choses » : Un pays qui se développait était, en effet, supposé passer de l'agriculture à l'industrie et de l'industrie aux services. Telle a été, jusqu'à il y a peu de temps, la

croissance dominante, véhiculée par des économistes tant étrangers (Colin Clark) que Français (Jean Fourastié).

Aussi, cette **mondialisation poussée à l'extrême a détruit l'unité de nos filières**.

Par exemple : la crise du COVID 19 nous révèle désormais que les producteurs de laine restent avec leurs productions en raison du ralentissement de l'activité économique chinoise. La laine française était achetée par les filatures chinoises, qui utilisaient ce fil pour produire des vêtements revendus en France. Cet exemple n'est pas isolé à la filière laine mais peut être généralisé à de nombreuses filières de matières premières françaises, conduisant à accroître notre déficit commercial, puisque la valeur ajoutée est concentrée en Chine (et les bénéfices financiers détenus dans des paradis fiscaux). Nous avons perdu presque la totalité des filatures de notre pays, des usines de confection textile, mais il reste encore des PME qui gardent le savoir faire, des « gardiens du temple » sur lesquels il faut s'appuyer pour redresser notre pays.

Produire en France est une nécessité, tant pour réduire le chômage, la désertification et la délinquance, mais aussi pour limiter notre dépendance à l'étranger.

Cela passe tout d'abord par une réindustrialisation stratégique, dans des secteurs essentiels à notre pays et pas seulement dans des secteurs d'innovation ou d'excellence industrielle, comme le prévoit le gouvernement actuel.

Par exemple, Ilham Kallin, directrice générale du groupe de chimie belge Solvay souhaite l'émergence d'une filière batterie en Europe. Cela reste une bonne idée, toutefois, il faut raisonner en termes de filière de bout en bout.

L'approvisionnement en matière première sera critique, l'impact environnemental de son extraction et de son traitement aussi. N'existe-t-il pas d'autres alternatives ? Les moteurs à air comprimé, la production électrique renouvelable par l'hydroélectricité fluviale avec la généralisation de microturbines forcée partout où cela est possible sur nos innombrables fleuves et cours d'eau, etc.

Produire local, c'est aussi produire durable.

Au moment où le monde doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre, est-ce normal qu'une filière de production se trouve éparpillée à travers la planète ? Maîtriser toute une filière, c'est réduire notre dépendance à l'étranger, réduire notre facture énergétique, augmenter la valeur ajoutée, réduire les déficits commerciaux et donc nos déficits budgétaires.

Pour cela, contrairement à la tendance actuelle, lancée depuis 15 ans, gouvernée par une Europe mondialiste, il faut **s'appuyer sur le savoir faire français, les TPE-PME qui conservent la matière grise nécessaire au redémarrage de notre souveraineté économique, qui précédera le retour de notre souveraineté politique et géopolitique.**

Contrairement aux politiques actuelles, **il faut préserver nos attachements vitaux, les savoirs faire essentiels à l'indépendance de notre pays et de nos états partenaires.**

Il faut donc identifier ces entreprises à haut potentiel d'export et de souveraineté, les aider financièrement, en entrant au capital et en créant un statut d'entreprise ne pouvant pas ouvrir leurs capitaux à des investisseurs étrangers toxiques.

Côté financier, le gouvernement actuel s'appuie sur le plan de relance de 40 milliards d'euros, provenant d'un emprunt mutualisé de l'union européenne.

Notre pays déjà très endetté, s'enfonce dans l'abîme de la dette, qui de plus est mutualisée, de l'Europe, le rendant encore plus vulnérable aux diktats des états membres de l'union, conduisant à termes toutes politiques économiques indépendantes impossibles.

Je propose une solution gaullienne : La participation des Français : Créer un nouveau livret appelé **livret réindustrialisation**, dont le rendement devra être supérieur aux livrets actuels, afin qu'il soit attractif pour les Français. Ce rendement, basé sur les dividendes des entreprises aidées, devra être révisable chaque année pour récompenser l'effort des français si le résultat des entreprises recapitalisées s'améliore. Les Français participeront, par leur épargne à la recapitalisation des entreprises dites stra-

tégiques, dont l'activité ne pourra pas être délocalisée ou dont la direction ne pourra pas être prise par des collectifs étrangers (types entreprises, consortiums, banques, fonds de pensions étrangers).

Un choc de compétitivité et de réindustrialisation sera aussi nécessaire.

Les entreprises et le travail sont trop taxés, les normes sont trop contraignantes, les procédures administratives sont complexes, les démarches urbanistiques et environnementales trop longues et beaucoup trop difficiles.

Simplifier la création d'entreprise, son fonctionnement, son implantation, la rendre flexible, aider à l'innovation et à l'export, permettra aux TPE-PME de croître et de réindustrialiser notre pays.

Dans leur développement, les TPE et PME devront être modernisés pour réduire les coûts de production. Pour Louis Gallois, président du groupe de réflexion « La Fabrique de l'industrie », l'urgence est de mettre l'accent sur le maintien de l'activité industrielle existante en favorisant la modernisation de l'outil de production.

La protection de la propriété industrielle est aussi un enjeu majeur pour l'avenir.

Trop de pays à travers le monde, la Chine en premier lieu, copient sans retenue nos innovations. L'espionnage industriel trouve parfois sa source dans l'entreprise même, qui ne se protège pas assez, en n'installant pas une vertu du secret industriel, en ne sécurisant pas les bâtiments stratégiques abritant des laboratoires de recherche et de développement, ne sécurisant pas assez son informatique, en accueillant trop de stagiaires qui plus est étranger ou d'entreprises étrangères dans les secteurs stratégiques de son activité.

D'un point de vue mondial, la sécurité industrielle et le respect de la propriété intellectuelle doivent redevenir la règle.

Copier sans son consentement, c'est voler la propriété d'autrui.

Réindustrialiser, c'est aussi former de la main d'œuvre qualifiée, des techniciens et des ingénieurs, mais pour notre pays et pas pour les pays qui nous concurrencent.

Trop de chinois dans nos universités et nos écoles d'ingénieur d'excellence, constituent une 5^{ème} colonne de l'espionnage industriel. Il faut réglementer l'accueil d'étudiants étrangers dans les filières d'éducation stratégique, limiter les transferts de technologies, accroître les partenariats avec les états ne souhaitant pas nous piller.

Réindustrialiser, c'est aussi sauvegarder nos débouchés à l'export.

L'état devra renouer des liens économiques de type partenariat avec le plus d'états possibles, en créant dans chaque ambassade et consul des secrétariats à l'exportation et à l'importation.

Réindustrialisation, c'est sauvegarder nos approvisionnements en matières premières.

Partout dans le monde, la Chine tisse sa toile, avec les nouvelles routes de la soie.

La France possède depuis toujours des liens très forts avec de nombreux pays dans le monde, possède une surface maritime inégalee et doit renouer des liens d'égal à égal avec ces anciens partenaires, les pays francophones pouvant être un point de départ, afin d'aider ces pays dans leur développement tout en préservant nos approvisionnements.

A l'instar du Commonwealth, la France peut créer une organisation intergouvernementale réunissant tous les pays de bonne volonté souhaitant œuvrer ensemble vers une certaine idée de l'Humanisme : La finance au service de l'économie au service de l'Homme et de son développement.

La communauté pourrait promouvoir une série de valeurs communes à ses membres, telles les valeurs issues de la Révolution Française : Liberté, Égalité, Fraternité.

Cette **communauté Française** pourrait s'apparenter à une confédération d'Etats indépendants, permettant le travail en commun de tous les ministères régaliens.

La réindustrialisation permettra le redressement de notre pays.

Toutefois, ce redressement devra toucher d'autres secteurs de la société française, comme la **remise au travail** d'une partie de la population touchée par le chômage de masse, en mutant les revenus de l'assistanat en revenus du travail.

Pour promouvoir l'effort et le mérite, il faut de l'ordre et de la discipline, le retour à une certaine exigence de l'individuel pour le collectif.

Les Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) créés par Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la défense, en sont un exemple de ce qui peut permettre ce renouveau.

Toutefois, il faut aller plus loin, l'encadrement militaire doit permettre de retrouver une certaine stabilité, discipline et confiance en soi, mais les jeunes formés dans les EPIDE se doivent de rendre ce que notre pays leur offre en leur proposant un contrat de travail au profit des collectivités territoriales, des organismes de l'Etat, afin qu'ils exercent leur métier dans les administrations, réduisant par exemple, les coûts des rénovations infrastructure de leurs fonciers.

Rien n'est perdu : La France s'est toujours relevée.

Une certaine idée de la France devrait nous y aider.

Soyons audacieux et travaillons pour l'intérêt général, source de tout développement pour que notre Nation soit plus forte et redevienne le « phare » de la civilisation Humaine. ■

LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE PEUT-IL SE PASSER D'EDF ?

PAR MICHEL KHALANSKI, PRÉSIDENT DE COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE



Quelle stratégie énergétique pour le futur ?

S'il est un domaine dans lequel la France a pris de l'avance, c'est bien celui de la transition énergétique, c'est-à-dire de la décarbonation des énergies. Depuis quatre décennies, nous avons bénéficié d'une électricité nucléaire et hydraulique très largement décarbonée, à bas coût de production et distribuée aux consommateurs nationaux selon des tarifs qui assuraient une égalité de traitement des consommateurs

Dans la réalisation du programme nucléaire lancé en 1973¹, EDF a joué un rôle central en tant qu'entreprise publique intégrée dont l'objectif était non seulement de produire et distribuer l'électricité au coût marginal de production, mais de la vendre à un tarif réglementé par la puissance publique. C'était une préfiguration des « entreprises à mission » selon la Loi Pacte de 2019, mais c'était surtout une entreprise jouissant d'un quasi-monopole sur le territoire national, donc affectée d'un péché originel selon l'Union Européenne.

En quelques années (1995-2003), le système électrique français, tel qu'il existait depuis la loi de nationalisation de 1946 a été détruit, avec évidemment l'accord de notre gouvernement. La Commission nous a demandé de démembrer notre système électrique national, d'abandonner ses objectifs de service public, de renoncer à une exception française, au moins aussi extravagante que notre laïcité ; alors que c'est un système qui nous donne un avantage évident : celui de bénéficier d'un « mix-énergétique » fortement décarboné et à faible coût pour les consommateurs.

Il a fallu passer par quelques étapes législatives entre 2004 et 2010 pour qu'EDF devienne Société anonyme à capitaux

ter la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Le réseau national étant ouvert à la concurrence, il ne restait plus qu'à trouver des concurrents à EDF, mais ceux-ci n'étant pas compétitifs, nos législateurs ont imaginé un dispositif de distorsion grossière de la concurrence pour satisfaire la Commission : la loi NOME du 7 décembre 2010 impose à EDF de vendre à ses concurrents le quart de sa production nucléaire à prix coûtant jusqu'en 2025. La manne nucléaire de 100 TWh est chaque année inférieure à la demande qui s'élève à 127 TWh pour 2021, et encore les demandeurs qu'émandent une réduction sur le prix de l'électricité nucléaire !

Par ailleurs, la Commission réclame une ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques ; jusqu'alors notre gouvernement n'a pas bradé une production d'énergie décarbonée renouvelable et stockable, résistera-t-il encore ou bien offrira-t-il une nouvelle manne hydroélectrique aux concurrents d'EDF ?

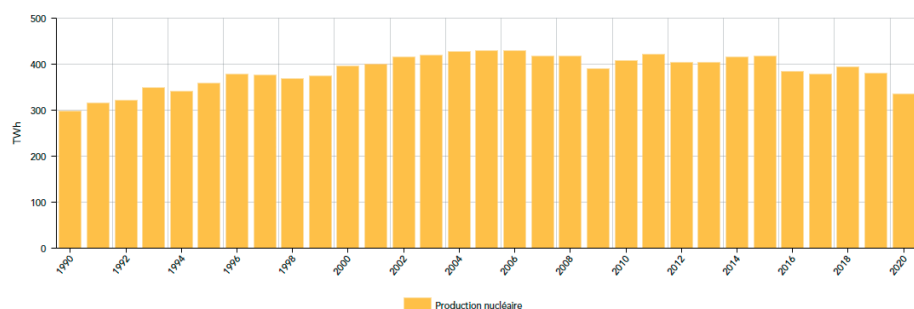
On voit qu'EDF a subi une forte réduction de ses ressources, et la fermeture de Fessenheim en 2020, décidée par le gouvernement³, indépendamment de l'avis de l'ASN⁴, va dans le même sens. En même temps, trois causes pèsent sur l'endettement d'EDF :

- Les surcoûts de construction de l'EPR de Flamanville.
- Le sauvetage d'AREVA NP « imposé » à EDF après sa faillite.
- Le programme « Grand Carénage » de mise à niveau des centrales nucléaires en activité pour allonger leur durée de fonctionnement au-delà de 40 ans.

Il est clair que l'Etat se trouve aujourd'hui devant un choix décisif qui conditionne sa capacité d'intervention dans la transition énergétique. EDF reste le dernier élément de souveraineté énergétique nationale, il permet à la puissance publique une intervention directe à la fois sur la production électrique et sur les prix, deux facteurs déterminants pour la réussite de la PPE.

Aux dernières nouvelles, et selon les orientations du « Projet Hercule » l'Etat envisage de découper EDF en 3 ensembles pour à la fois garder la main sur le secteur nucléaire et donner satisfaction à la Commission Européenne. Il faut souhaiter que ce projet ne se traduise pas, par un nouvel abandon de souveraineté, et ne conduise pas à la mort d'EDF, et probablement du nucléaire à la française. ■

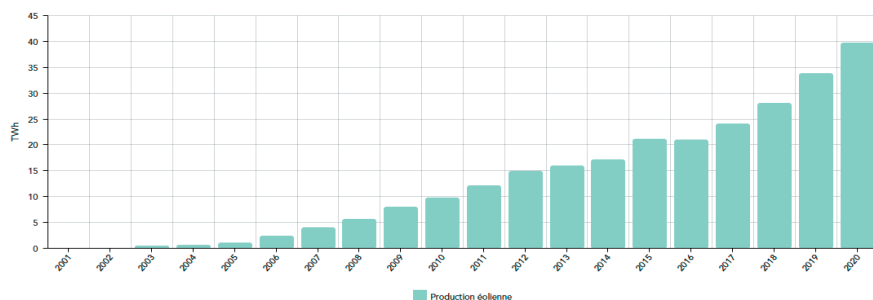
Evolution de la production nucléaire



sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, l'industrie nucléaire française compte 3000 entreprises et emploie 222 000 salariés ; c'est un des rares secteurs à avoir échappé à la désindustrialisation massive, même si les déboires de l'EPR sont révélateurs d'une perte de compétence.

publics. Ses activités concurrentielles de producteur et fournisseur d'électricité ont été séparées des activités régulées de transport et distribution d'électricité. La CRE² assure désormais la cohérence du système électrique national, elle est chargée de garantir le libre accès aux réseaux à tous les vendeurs d'électricité éligibles et doit facili-

Evolution de la production éolienne



¹ Sous le Gouvernement de Pierre Messmer, avec Yves Guéna comme ministre de l'industrie.

² Commission de Régulation de l'Énergie

³ Promesse de François Hollande, résultant de son accord électoral avec les VERTS en 2012

⁴ Autorité de Sécurité Nucléaire

LE DEFIL DU MAINTIEN DU CHOIX DU PROCESSUS D'ELECTION DU PARLEMENT FRANCAIS

PAR FRANCK MOREL, AVOCAT, ANCIEN CONSEILLER MINISTÉRIEL NOTAMMENT D'ÉDOUARD PHILIPPE ET XAVIER BERTRAND. MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉSIDENCE DU CLUB NOUVEAU SIÈCLE



Pourquoi la proportionnelle serait néfaste pour la République?

La question de la proportionnelle illustre un débat plus large entre les tenants de la spécificité des institutions de la France, de ses valeurs et ceux d'une normalisation de celles-ci au nom d'une prétendue nécessité. C'est une question importante et selon moi une affaire de conscience.

Régis Debray écrivait en 1989 un texte qui a très peu pris de rides tendant à questionner le fait d'être démocrate ou républicain. Il concluait par le fait qu'une République française qui ne serait pas d'abord une démocratie serait intolérable mais qu'une République française qui ne serait plus qu'une démocratie comme les autres serait insignifiante.

République et démocratie

L'idée de République, issue de la révolution est distincte de celle de démocratie telle que la modèle l'histoire anglo-saxonne. En République, chacun se définit comme citoyen dans la nation ; en démocratie, on se définit par sa communauté et c'est l'ensemble de ces communautés qui fait société. En République, l'État surplombe la société alors qu'en démocratie c'est la société qui domine l'État. On mesure l'actualité de cette distinction à l'heure où s'affirme la nécessité de préserver la laïcité à la française et de combattre les communautarismes. C'est une valeur essentielle de notre nation, fruit de son histoire et qui peut faire sa force.

En quoi le débat sur la proportionnelle s'inscrit-il en réalité dans ce clivage ?

La proportionnelle est vantée par ses défenseurs par le fait qu'elle permettrait de refléter la diversité des opinions de nos concitoyens et ainsi réduire leurs velléités de s'exprimer « dans la rue ». Elle permettrait, selon eux, à l'image de ce qui est

pratiqué dans de nombreuses démocraties, une coopération entre des partis politiques a priori opposés en favorisant, par l'absence de majorité se dégageant des urnes, des coalitions. Elle redonnerait enfin, selon eux, vigueur à un parlement qui a perdu de son pouvoir dans une Vème République qui s'est présidentialisée.

Espagne, Belgique, des pays bloqués

Ces arguments ne résistent pas à l'examen. Vote-on pour choisir ceux qui vont gouverner notre pays ou pour exprimer une opinion ?

Le scrutin majoritaire permet de choisir ses gouvernants, de manière claire en aboutissant à dégager une majorité. Il est en réalité plus démocratique. Le scrutin proportionnel permet certes en revanche de voir son opinion justement représentée mais ce sont ensuite les parlementaires élus qui exercent cette prérogative. Ils se mettent alors d'accord sur ceux qui vont gouverner et ceci parfois en contradiction avec les aspirations profondes de leurs électeurs. Et s'ils n'y parviennent pas, ce qui a été récemment le cas en Espagne ou en Belgique, le pays se retrouve bloqué, sans gouvernement légitime ou bien doit voter de nouveau plusieurs fois ; le pays est parfois l'otage de minorités, par exemple autonomistes, qui grâce à leur place charnière pour constituer une majorité dictent leurs conditions malgré leur faible poids électoral.

Dans notre situation où la stabilité et la clarté des majorités qui se dégagent caractérisent précisément nos institutions, souhaite-t-on véritablement perdre cet avantage ? Les mêmes qui regrettent la présidentialisation et pointent l'expression de concitoyens dans la rue à défaut de pouvoir faire entendre leurs idées au parlement, ne seraient-ils pas les premiers d'ici quelques années à dénoncer l'incapacité à former un gouvernement stable ? Ne regretteraient-ils pas les combinaisons, nécessaires pour former une majorité de gouvernement, entre partis dans le dos des électeurs ou la dictature des minorités ! Ces tractations ne rapprocheraient certainement pas les électeurs des gouvernants ! L'avenir de la France avec la proportionnelle ne serait pas, au vu de son histoire illustrant son caractère national, l'Allemagne d'Angela Merkel mais plutôt l'Italie de Giulio Andreotti.

La réalité, c'est que les institutions de la Vème République et le scrutin majoritaire correspondent parfaitement à l'esprit, à l'âme de notre pays, à son histoire et ses va-

leurs ; elles sont à la croisée entre démocratie et un « bonapartisme » dont Alain Duhamel souligne à juste titre son legs dans la culture politique de la France. Notre pays est le seul à avoir connu dix régimes différents depuis 230 ans : la République, les monarchies absolues et constitutionnelles, deux empires et la dictature de Vichy. Il est le seul à ne jamais avoir réélu une majorité sortante sur son bilan depuis plus de 40 ans.

Bientôt un record pour la V^e République

Et pourtant, la Vème République va devenir dans quelques années le régime républicain le plus long qu'ait connu la France avec trois cohabitations et huit alternances. Elle a résisté et permis de résister à de nombreuses crises de diverses natures, crise algérienne, Mai 68, crises économiques, attentats... La IV^e était née dans la résignation et est morte dans la souffrance et la douleur, la III^e n'avait pas su préparer notre pays à la Seconde guerre mondiale. L'instabilité gouvernementale et la proportionnelle n'y sont pas pour rien.

Si l'accentuation de la présidentialisation pose question, n'est-ce pas plutôt le fait du quinquennat et d'un calendrier électoral qui empêche toute possibilité de cohabitation plutôt que du mode de scrutin ? Notre régime républicain est perfectible mais c'est un trésor auquel il ne faut toucher, pour paraphraser Montesquieu, que d'une main tremblante. En conserver les fondamentaux avec un exécutif stable issu d'une majorité claire, une organisation semi-présidentielle et semi-parlementaire à la française, avec un Président élu et un gouvernement responsable devant le parlement constitue une nécessité. Le venin de la proportionnelle, même à petite dose, instillerait la dispersion et par suite une moindre efficacité. L'élection européenne, à la proportionnelle aboutit à chaque fois à une dispersion des voix, les scores des grands partis étant plus faibles que dans d'autres élections.

À l'heure où notre pays traverse une grave crise sanitaire et va connaître des difficultés économiques, il serait suicidaire de fragiliser, pour ne pas dire plus, l'un des piliers de notre fonctionnement démocratique. Préservons la Vème République, héritage précieux et visionnaire du général de Gaulle, et le scrutin majoritaire ; consolidons-les car ils sont le fruit de notre histoire, de notre culture spécifique française et une condition d'efficacité de l'action. ■

DÉFI DE REMETTRE EN FONCTION L'ASCENSEUR SOCIAL PAR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

PAR JEAN-CLAUDE NEBOUT, MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE ET ÉDUCATION NATIONALE



L'Éducation est le premier bien précieux dispensé par la Famille pour permettre à leur progéniture de se faire une place dans la Société.

La Formation est le second bien précieux dispensé par les Enseignants, via le système national du Pays, pour permettre aux jeunes d'évoluer au sein de la Société.

Le premier problème que nous rencontrons actuellement réside dans la confusion totale générée par les refus de responsabilité, chacune des parties estimant que le binôme « *Éducation-Formation* » devrait éventuellement être assuré par l'autre acteur. Il est évident que chacun se trompe, ou est de mauvaise foi, au lieu de travailler véritablement de concert au profit des jeunes dont ils ont, conjointement, la responsabilité. Pour compléter le propos et demeurer équitable, ajoutons que celui-ci, tout en prenant racine dans des contextes et réalités différents, ne concerne pas uniquement les publics communément appelés « *défavorisés* ». À ce stade de la réflexion, ajoutons que ce processus engendre des dysfonctionnements graves tels que notre Société en souffre de façon croissante. Citons le désœuvrement et l'absence d'encadrement, tant du côté parental que sociétal.

Cette situation s'est considérablement amplifiée au fil des ans et mérite sans doute un traitement de choc qui mettra du temps à produire des résultats, soyons en conscients, d'où la nécessité d'une mise en œuvre rapide. Les Associations de parents d'élèves relevaient à l'évidence d'une intention louable mais le processus a démontré ses limites, lorsque l'on mesure l'intensité des conflits entraînés par exemple lors des conseils de classe.

Même si l'appellation risque de choquer certains esprits, il semblerait opportun de créer une « *École des Parents* » dont les buts essentiels se déclinent sous deux critères :

- Leur rappeler leurs devoirs d'encadrement de leurs enfants, en leur donnant les clés nécessaires pour asseoir leur autorité, le respect et un minimum de discipline dans tous les actes de la vie ;
- Leur offrir la possibilité d'acquérir un minimum de connaissances pour accompagner notamment leurs jeunes enfants dans le tout début de leur cursus scolaire, ceci installant leur crédibilité par rapport à l'enfant.

A ce stade, confirmons qu'il n'y a pas de population à privilégier dans un tel projet, eu égard à l'abandon constaté au niveau de familles aisées, ce qui permettrait d'ailleurs un brassage utile et bénéfique pour tous ceux qui s'impliqueraient.

Pour certains publics, il est évident que la connaissance, et un minimum de maîtrise, de la langue Française représente un préalable incontournable.

Avant d'aborder les deux autres chapitres de notre propos (Formation Continue et Ascenseur Social), une petite analyse des processus de formation mérite que l'on s'interroge :

- Le principe d'ouvrir les classes, dans un mélange harmonieux regroupant les plus faibles avec les meilleurs visait à aider les premiers nommés à progresser.
- Dans les faits ce beau projet a démontré ses limites malgré les efforts consentis par certains professeurs. Les meilleurs se sont sentis délaissés sans pour autant voir leurs camarades diminuer les écarts. Cette opération est de fait un échec. L'idée pourrait être reprise en respectant un écart raisonnable qui permette à tous de progresser.
- Il est essentiel de contrôler l'acquisition des connaissances et de palier les manques constatés (1). Ils conduisent hélas systématiquement à l'échec.
- Dans le même esprit, la course aux diplômes exigés pour pouvoir enseigner n'est pas saine. A part certains, totalement investis

dans leur mission, d'autres sur-diplômés sont incapables de se mettre à la hauteur des enfants dont ils ont la charge. Il est dommage d'avoir supprimé la formation des Professeurs d'École qui

les préparait sérieusement à leur métier.

- Les profils très diversifiés des enfants d'une part, des enseignants d'autre part, ne permettent pas à tous d'instaurer un climat de confiance propice à la bonne entente entre les acteurs. La forme de « *rejet* » qui en découle se traduit assurément par l'échec de l'année scolaire pour l'enfant.
- L'idéal résiderait donc dans la recherche de la meilleure adéquation entre ces deux composantes pour assurer le succès des deux parties. Chacun connaît dans son cursus professionnel les réussites qui s'y rattachent, l'exemple le plus marquant étant bien entendu celui de notre Président de la République. Les moyens modernes dont nous disposons le permettraient à l'évidence mais il est vrai que les conditions à mettre en œuvre seraient bien délicates pour organiser les classes en conséquence.

Le Général De Gaulle reprenait couramment dans ses discours et interventions deux termes qui paraissent fondamentaux : « *Efficient* » et « *Bon sens supérieur* ». Puissent ceux-ci faire l'objet d'une véritable appropriation par les Décideurs pour nous permettre de relancer une Éducation et une Formation de qualité au profit du plus grand nombre. ■

¹ Exemple de risque d'échec transformé en réussite :

Un jeune préparant le baccalauréat, avec sérieux, détecte des « *trous* » dans sa formation en mathématiques. Après contrôle, on s'aperçoit de l'absence de maîtrise de « *l'arithmétique* » : règles de trois, fractions, ... , alors que les mathématiques supérieures sont bien assimilées. Cette lacune se répercutait bien entendu dans tous les autres domaines de compétence, avec risque évident d'échec à l'examen. Au final, les efforts consentis pour sa mise à niveau lui ont permis d'obtenir son diplôme dans d'excellentes conditions.

RÉTROSPECTIVE AVEC L'HOMMAGE À NOTRE COMPAGNON GUY FRANCO

Homme de grande culture il était un « gaulliste de gauche » et reconnu comme tel.

Compagnon de longue date de notre Président-fondateur Philippe Dechartre, il avait rejoint le *Club Nouveau Siècle* dès sa création en 2001.

Il a été le fondateur de la Délégation du *Club Nouveau Siècle* de Toulouse avant de transmettre sa charge qui, à sa suite, a été tenue successivement par M^e Jean-Paul Escudier, par Michel-Joseph Durand et par Gérard Garrigues dans le cadre territorial élargi de Toulouse-Occitanie.

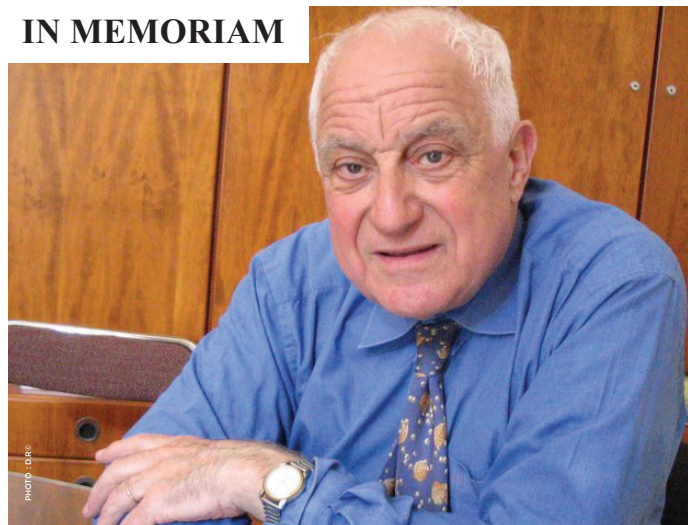
Engagé toute sa vie dans l'action politique au service de la culture et pour la défense de la langue française, Guy Franco s'est investi avec force, dévouement et compétence pour la ville de Toulouse dont il fut conseiller municipal et adjoint pendant plusieurs mandats.

Aussi, je vous invite à lire l'hommage que lui a rendu notre compagnon M^e Jean-Paul Escudier qui a été l'un de ses proches compagnons au Conseil municipal de Toulouse.

Toutes nos plus sincères condoléances à son épouse Eveline, à ses enfants Michel et Marie-Hélène, à sa famille et ses proches.

Bernard Reygrobellet
Président du Club Nouveau Siècle

IN MEMORIAM



Guy Franco n'est plus.

La mairie de Toulouse est en deuil.

Tu as été apprécié, je peux te le dire aujourd'hui Guy, par tous les maires successifs de Toulouse. Pierre Baudis, Dominique Baudis, Philippe Douste-Blazy. Ils ont aimé ta force, ta loyauté, ton pragmatisme durant la trentaine d'années où tu les as servis en ta qualité de Maire adjoint. Les Toulousains ont apprécié pendant tes longues années de mandat ton intelligence des êtres et des situations, ton discours parfois un peu rude mais toujours vrai.

J'ai lutté avec toi pendant toutes ces années pour que le gaullisme social ne soit pas seulement un slogan mais une réalité à la fois économique et sociale.

D'abord avec le MSP rue de Solferino à Paris puis avec le Club Nouveau Siècle 58 rue Ramey 75018 à Paris pour que triomphe notre idéal commun :

- La participation des salariés au pouvoir, au savoir et à l'avoir dans le sillage de la grande idée de pacification sociale du général de Gaulle. Cet idéal nous a porté tous les deux au Conseil Municipal de notre ville. Et de cela aussi Guy, je dois te remercier. Ta vie sociale ne s'est pas bornée à la politique.

Tu as été président fondateur de l'association France-Tunisie, créant un magnifique pont entre les rives de ces deux pays par-delà la Méditerranée.

Ton amour pour notre pays a été récompensé par le grade de lieutenant-colonel de réserve et tu as été élevé au grade d'officier dans l'ordre de la légion d'honneur.

Toutes ces reconnaissances et toutes ces distinctions n'ont pas altéré ta simplicité naturelle.

Tu étais « une force qui va » avec une énergie indomptable.

Ta présence a été dynamisante pour toutes les équipes que tu as dirigées à la Mairie de Toulouse, à l'université, au Rotary International et à France-Tunisie.

Et cette force qui t'habitait a tiré vers le haut tes deux enfants, ta fille et ton fils, qui ont hérité de cette force tonique et irradiante.

Ta vitalité était telle que tu as trouvé le temps entre toutes tes parutions d'écrire un livre magnifique « *Le jardin de Juan* ».

J'ai compris alors que tu n'étais pas seulement une machine à gagner, mais que cette machine à gagner cachait un cœur plein de sensibilité et d'émotion.

Adieu Guy,

Je te dois beaucoup et c'est seulement aujourd'hui que je peux enfin te le dire.

Jean-Paul Escudier



Une réunion du Conseil national du Club Nouveau Siècle - printemps 2004 - avec Philippe DECHARTRE debout derrière Guy FRANCO accroupi au centre

Adhérer ou ré-adhérer en ligne, directement via le lien sécurisé « helloasso » :

<https://www.helloasso.com/associations/club-nouveau-siecle/adhesions/cotisation-2020-2021>

Avec la rubrique « cotisation 2020 - 2021 » sur notre site Internet : www.club-nouveau-siecle.org

